

Séance du 10 décembre 2020**Délibération n° 2020-198**

L'an deux mil vingt, le 10 du mois de décembre à 20 heures, se sont réunis, à Ainay-le-Château dans le foyer rural, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 1^{er} décembre 2020.

Présent(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Raymond AUCLAIR, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Gilles JACQUET, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Sébastien DENIZOT à Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur David LOUBRY à Monsieur Christophe BAJARD

Absentes excusées : Madame Marie-Solange LALEVEE, Madame Marie de NICOLAY

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Monsieur Michel PERNET, Monsieur Alain BECQUART

Assistaient également à la réunion : Madame Odile LEPEE, Monsieur Jean-Louis ETIEN, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	24
Votes Pour	24
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 7.1	Thème : Décisions budgétaires
----------	-------------------------------

Objet : Décision modificative n°4 du budget principal

Le conseil communautaire,

Sur le rapport de Monsieur le Président,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-11 ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- VU** le budget primitif 2020 approuvé par la délibération n°2020-19 lors du conseil communautaire en date du 10 mars 2020 ;
- VU** la délibération n°2020-56 du conseil communautaire en date du 16 juin 2020 relative à la décision modificative n°1 du budget principal ;

- VU** la délibération n°2020-115 du conseil communautaire en date du 10 septembre 2020 relative à la décision modificative n°2 du budget principal ;
VU la délibération n°2020-150 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 relative à la décision modificative n°3 du budget principal ;

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section d'investissements ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°4 du budget principal telle qu'elle figure ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
020 (020) : Dépenses imprévues	15 000,00		
2041412 (204) - 12004 : Bâtiments et inst	-34 000,00		
20422 (204) - 1906 : Bâtiments et installa	-5 000,00		
2135 (21) - 1807 : Instal gén., agencements, a	-20 000,00		
2145 (21) - 11001 : Const. sur sol d'autrui -	-5 000,00		
21731 (21) - 1804 : Bâtiments publics	5 000,00		
21751 (21) - 2001 : Réseaux de voirie	20 000,00		
21752 (21) - 2002 : Installation de voiries	12 000,00		
2183 (21) - 08001 : Matériel de bureau et m	12 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Article 2 : d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 10 décembre 2020,
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Compte extrait conforme,
 Le Président



Daniel RONDIST

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr